



BILAN DE COMPÉTENCES

à REIGNAC SUR INDRE du 01/01/2026 au 31/12/2026

Financé par



CHANSARD Virginie

REIGNAC SUR INDRE

Tél : 06 67 46 87 62

Mail : abracadabraconseil@gmail.com

CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau de sortie :

Sans Niveau spécifique

Contenu et programme

Objectifs :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- Identifier ses valeurs, ses aspirations, ses intérêts, ses objectifs et ses freins,
- Déceler ses potentialités inexploitées,
- Transférer, dans la mesure du possible, son expérience vers de nouvelles pistes professionnelles,
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Retrouver le cadre réglementaire du bilan de compétences à cette adresse : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

Abracadabra Conseil prend en compte, dans la limite de ses compétences, vos aptitudes et vos capacités afin de vous proposer des conditions de formation adaptées et ainsi compenser votre

handicap (art.D5211-2 et suivants, code du T).

Possibilité d'adapter les séances en durée, en fonction des besoins et des capacités du candidat (personne en situation de handicap)

MAJ Avril 2026

Programme :

Une phase préliminaire a pour objet de :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.
- présenter au bénéficiaire les résultats détaillés
- Remettre le document de synthèse (seule propriété du bénéficiaire).

Modalités d'accès

- Compte Personnel de Formation (CPF) : De 11 jours ouvrés à 2 mois maximum
- Plan de développement des compétences: entreprise (salariés), fonctionnaire ou d'un congé de reclassement : De 15 jours à 2 mois maximum
- Autofinancement : A partir de deux semaines minimum

Méthodes pédagogiques mobilisées:

Inventaire, tests, grilles de réflexion, recherches documentaires, enquêtes terrain, réseautage, entretiens individuels, explicitation.

Modalités d'évaluation:

Questionnaire de satisfaction sur l'accompagnement effectué en fin de bilan et à six mois. Les résultats des évaluations sont visibles sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et sur abracadabraconseil.fr

Déontologie: Bienveillance, confidentialité, discrétion, neutralité, respect du consentement

MAJ Avril 2026

Informations pratiques

Organisme responsable :

[Virginie CHANSARD : Abracadabra Conseil](#) - REIGNAC SUR INDRE

Publics :

- Tout public

Financement :

- Formation adulte financée par l'entreprise ou financement individuel

Numéro de session : 809647S / Référence GIP : 36076

Mise à jour le 03/04/2026